

**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire** du Conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le **mardi 6 juin 2017**, à **19 h**, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

À laquelle sont présents :

Madame Catherine Trickey, mairesse  
Monsieur Yvan Caron, conseiller  
Monsieur Kevin Bush, conseiller  
Monsieur Louis Quevillon, conseiller  
Monsieur Michel Brisson, conseiller  
Monsieur Gilles Galarneau, conseiller  
Monsieur Martin Charron, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Catherine Trickey.

Sont également présente :

Madame René Tousignant, directeur général et greffier  
Madame Line Milo, adjointe à la direction générale et assistante greffière

## **ORDRE DU JOUR**

1. **MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017
  - 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2017
6. **ADOPTION DE LA LISTE DE PAIEMENTS ET DES CHÈQUES**
7. **DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER :**
  - 7.1 Liste des paiements et des chèques :  
Total 566 081,09 \$
  - 7.2 Rapport du Service de l'urbanisme :  
Avril 2017 1 043 843,00 \$  
Avril 2016 : 1 019 988,00 \$  
Année 2017 : 4 869 727,00 \$
  - 7.3 Procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mai 2017
  - 7.4 Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017 - 7 interventions et 1 intervention (entraide)

**8. GESTION ET ADMINISTRATION**

- 8.1 Nomination de personnes autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham les documents électroniques du ministère du Revenu Québec « MON DOSSIER »
- 8.2 Fédération québécoise des Municipalités (FQM) – Inscription au congrès annuel 2017 du 28 septembre au 30 septembre
- 8.3 Projet de Loi no. 122 - Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
- 8.4 Résolution pour adresser la problématique de l'archivage
- 8.5 Résolution pour adjoindre une ressource externe au Service du greffe
- 8.6 Demande d'augmentation du budget initial 2017 pour le poste budgétaire destiné aux honoraires professionnels du Service de l'urbanisme et du développement durable
- 8.7 Mandat à la firme d'ingénieurs Laurence pour l'évaluation du barrage du Lac Crooks et de la digue secondaire

**9. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Politique de remboursement des frais reliés à l'activité physique

**10. LOISIRS ET CULTURE**

- 10.1 Immobilisations 2017 / Camping municipal & Marina de la Ville de Brownsburg-Chatham
- 10.2 Demande d'aide financière dans le cadre de l'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
- 10.3 Participation de la Ville de Brownsburg-Chatham au tournoi de golf du Club Optimiste de Brownsburg-Chatham, le 10 juin 2017
- 10.4 Attribution d'une bourse de stage à madame Cynthia Deroy pour sa période de travail de 435 heures à la Ville de Brownsburg-Chatham à titre de stagiaire au Service Loisirs et Culture
- 10.5 Aide financière à madame Anne-Marie Gagnon pour ses multiples succès et afin de la supporter dans la pratique de son sport: L'athlétisme
- 10.6 Aide financière 2017 - Tournoi national Midget de Lachute

- 10.7 Demande d'autorisation de course à relais – 50e anniversaire ELRFC pour circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham les 30 juin et 1er juillet 2017
- 10.8 Autorisation de mandat à la firme WPS Canada inc. pour la réalisation d'un inventaire des mulettes afin de répondre aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le projet d'agrandissement de la marina

## **11. INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 11.1 Dépôt et approbation de la portion de la Ville de Brownsburg-Chatham du rapport annuel d'activités de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 11.2 Acquisition d'un système de radio communication

## **12. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 12.1 Adoption du Règlement numéro 197-04-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une zone pôle local PI-527-1 à même une partie de la zone PI-527 et d'y permettre les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale et d'y édicter des dispositions particulières
- 12.2 Avis de motion : Projet de règlement numéro 197-06-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage spécifique « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie » sous la classe d'usage C1 (commerce local) dans la zone résidentielle R-609
- 12.3 Adoption du projet de règlement numéro 197-06-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage spécifique « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie » sous la classe d'usage C1 (commerce local) dans la zone résidentielle R-609
- 12.4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2017-009 – Propriété située au 512, rue Saint-Patrick (lot 6 079 151 du cadastre du Québec) – Superficie du garage privé détaché – Monsieur Patrick Montminy
- 12.5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2017-010 – Propriété située au 49, chemin d'Eupen (lot 5 909 135 du cadastre du Québec) – Implantation du bâtiment principal marge avant – Madame Laurette Aubert

- 12.6 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2016-00009 – Création des lots 5 903 669 à 5 903 671 du cadastre du Québec – Monsieur Gerhard Hessenbruch
- 12.7 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2017-00007 – Création du lot 6 102 044 du cadastre du Québec – Monsieur André Marcoux
- 12.8 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2017-00009 – Création du lot 6 104 745 du cadastre du Québec – Susie Léger

**13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Demande de subvention au (Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal) pour l'année 2017-2018
- 13.2 Demande auprès du Ministère des Transports du Québec relativement à une demande de modification de la vitesse à l'approche du périmètre urbain de Saint-Philippe sur la route du Canton (route 148)
- 13.3 Résultats d'appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver - Déneigement et sablage pour les secteurs de Pine Hill et Lac Carillon et Dalesville - Hiver 2017 à 2020 avec possibilité de 2 ans d'option - Octroi de mandat
- 13.4 Résultats de l'appel d'offres public pour l'achat et/ou la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses - Autorisation d'achat
- 13.5 Pont MacKiddie - Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC
- 13.6 Autorisation d'aller en appel d'offres pour des travaux de réfection sur la rue des Érables et le chemin Sinclair sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham pour un montant n'excédant pas 2 500 000 \$, le cas échéant

**14. CORRESPONDANCE**

**15. DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**16. VARIA**

**17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **MOMENT DE RÉFLEXION**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**17-06-146**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dix-neuf (19) personnes étaient présentes dans la salle de délibération.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 19 h à 19 h20 : Des contribuables posent des questions sur différents sujets et madame la Mairesse, leur répond.

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**17-06-147**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 2 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017 soit et est adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-148**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 mai 2017 soit et est adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17-06-149

**ADOPTION DE LA LISTE DE PAIEMENTS ET DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois mai 2017, en date du 2 juin 2017, au montant de 566 081,09 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER :**

**LISTE DES PAIEMENTS ET DES CHÈQUES :  
TOTAL 566 081,09 \$**

**RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME :  
AVRIL 2017 1 043 843,00 \$ - AVRIL 2016 : 1 019 988,00 \$ -  
ANNÉE 2017 : 4 869 727,00 \$**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 MAI 2017**

**RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ  
INCENDIE DU 1ER AU 30 AVRIL 2017 - 7 INTERVENTIONS  
ET 1 INTERVENTION (ENTRAIDE)**

**GESTION ET ADMINISTRATION**

17-06-150

**NOMINATION DE PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER  
POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROWNSBURG-  
CHATHAM LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES DU  
MINISTÈRE DU REVENU QUÉBEC « MON DOSSIER »**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu modification aux services en ligne de Revenu Québec dans un espace amélioré et que « Clic Revenu » est devenu « Mon dossier »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer par résolution du Conseil municipal, les signataires autorisés, à signer pour et au nom de la Ville, les documents électroniques du ministère du Revenu Québec pour avoir accès aux dossiers électroniques « Mon dossier »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Nathalie Derouin, trésorière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, autorise par la présente, madame Nathalie Derouin, trésorière ainsi que madame Josée Turpin, assistante-trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham tous les documents relatifs à « Mon dossier ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution et désigner toute autre personne, le cas échéant.

QUE le ministère du Revenu Québec soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à « Mon dossier ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-151**

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) –  
INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2017 DU 28  
SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2016 se tiendra du 28 au 30 septembre 2017, à Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville que les membres du Conseil municipal participent au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) afin de maintenir à jour l'information et les connaissances des diverses normes, lois, jurisprudences, et cetera; et d'avoir l'occasion d'échanger avec différents intervenants du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur René Tousignant, directeur général et greffier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'inscription des membres du Conseil municipal au congrès annuel 2017 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2017, à Québec.

QUE la trésorière, madame Nathalie Derouin, soit et est autorisé à payer les frais d'inscriptions au montant de 760 \$, plus toutes les taxes applicables, par participant.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur présentation des pièces justificatives, à même le poste budgétaire numéro 02-110-346.

Madame la mairesse Catherine Trickey demande le vote.

Pour : Michel Brisson, Yvan Caron, Kevin Bush, Louis Quevillon, Gilles Galarneau, Martin Charron.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**17-06-152**

**PROJET DE LOI NO. 122 - DEMANDE D'ADOPTION DU  
PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES  
DU 5 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi no. 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi no. 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no. 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no. 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur René Tousignant, directeur général et greffier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no.122.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no.122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**RÉSOLUTION POUR ADRESSER LA PROBLÉMATIQUE DE L'ARCHIVAGE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est aux prises avec un problème d'archivage récurant depuis la fusion municipale de 1999;

CONSIDÉRANT QUE la loi est claire quant à la gestion de la pérennité des archives municipales;

CONSIDÉRANT QUE des milliers de documents sont actuellement entreposés de manière inadéquate dans des garages et lieu inapproprié et non sécurisé;

CONSIDÉRANT QUE cette masse de documents doit être traitée et gérée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil Municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à la direction générale de :

1. Procéder à la première phase de la numérisation des documents papier en donnant un mandat à une firme externe spécialisée en la matière.

QUE cette firme numérise les documents actifs dans la première et les autres documents semi-actifs et archivés dans les phases ultérieures.

QUE la numérisation des documents déjà classés comme publique soit faite dans chacune des trois phases en bloc afin de pouvoir les classer automatiquement comme public dans le logiciel d'archivage sans intervention d'un greffier.

2. Procéder à l'achat d'un logiciel de gestion documentaire, parmi ceux présentés dans la dernière année au Conseil municipal et répondant aux normes de collaboration entre-le personnel;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une somme maximale de 100 000,00 \$, débitée du surplus libre de la Ville, pour la réalisation de ces activités.

QU'UNE analyse budgétaire devant être effectuée avant d'entamer la deuxième phase et une autre avant la troisième, afin de s'assurer que les budgets nécessaires à leurs pleines réalisations soient toujours disponibles.

Monsieur le conseiller Louis Quevillon demande le vote.

Pour : Michel Brisson, Kevin Bush, Martin Charron.

Contre : Yvan Caron, Louis Quevillon, Gilles Galarneau, Catherine Trickey.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

**RÉSOLUTION POUR ADJOINDRE UNE RESSOURCE EXTERNE AU SERVICE DU GREFFE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est aux prises avec un problème d'archivage récurant depuis la fusion municipale de 1999;

CONSIDÉRANT QUE la loi est claire quant à la gestion de la pérennité des archives municipales;

CONSIDÉRANT QUE des milliers de documents sont actuellement entreposés de manière inadéquate dans des garages et lieu inapproprié et non sécurisé;

CONSIDÉRANT QUE cette masse de documents doit être traitée et gérée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal vient d'adopter une résolution pour adresser la problématique de l'archivage;

CONSIDÉRANT QUE cette charge de travail supplémentaire requière un ajout temporaire de ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport défavorable du Directeur général et greffier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à la direction générale:

QUE le mandat de greffier externe soit donné à un avocat en droit municipal.

QUE ce mandat soit pour une durée maximale de six mois.

QUE ce mandat comportera deux volets, soit la classification des archives pour un et la prise en charge de toute tâche de Greffier actuellement effectué par le département d'urbanisme, le directeur général et greffier ou son adjointe pour l'autre.

QUE ce mandat soit lié aux trois phases à effectuer pour régler le dossier de l'archivage.

QUE le Conseil Municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une somme maximale de 25 000,00 \$, incluant toutes les taxes applicables, débité du surplus libre de la Ville, pour la réalisation de ces activités. Une analyse budgétaire devant être effectuée avant d'entamer la deuxième phase et une autre avant la troisième, afin de s'assurer que les budgets nécessaires à leurs pleines réalisations soient toujours disponibles.

Monsieur le conseiller Louis Quevillon demande le vote.

Pour : Kevin Bush, Martin Charron.

Contre : Michel Brisson, Yvan Caron, Louis Quevillon, Gilles Galarneau, Catherine Trickey.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

**17-06-155**

**DEMANDE D'AUGMENTATION DU BUDGET INITIAL 2017  
POUR LE POSTE BUDGÉTAIRE DESTINÉ AUX  
HONORAIRES PROFESSIONNELS DU SERVICE DE  
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le budget du Service de l'urbanisme et du développement durable relativement au poste budgétaire «Honoraires professionnels» (02-610-00-410) afin de faire face aux impératifs des activités de développement en 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder en 2017 à des études spécifiques visant le développement du centre-ville et des projets résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville d'aller de l'avant dès 2017 pour la planification particulière du développement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise l'augmentation du budget destiné aux honoraires professionnels du Service de l'urbanisme et du développement durable, pour un montant de 55 000,00 \$, incluant toutes les taxes applicables pour l'année 2017, au poste budgétaire numéro 02-610-00-410, à même le surplus libre.

Monsieur le conseiller Louis Quevillon demande le vote.

Pour : Michel Brisson, Kevin Bush, Gilles Galarneau, Martin Charron, Catherine Trickey.

Contre : Yvan Caron, Louis Quevillon.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**17-06-156**

**Cette  
résolution est  
révoquée par  
la résolution  
numéro  
17-07-209**

**MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS LAURENCE POUR  
L'ÉVALUATION DU BARRAGE DU LAC CROOKS ET DE LA  
DIGUE SECONDAIRE**

CONSIDÉRANT les exigences du Centre d'expertise hydrique du Québec concernant la production d'une évaluation de ce barrage à haute contenance propriété de l'Association des propriétaires du Lac Crooks;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'évaluer l'efficacité de la digue secondaire, propriété de la Ville et située près de ce barrage;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de supporter l'Association des propriétaires du Lac Crooks dans sa recherche de financement de l'étude d'ingénierie et des travaux éventuels de réfection;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut et est disposé à adopter un règlement d'emprunt visant le financement des études et des travaux à condition que ledit financement soit remboursé par une taxe de secteur applicable, à tous les propriétaires d'immeubles bénéficiant d'un accès au Lac Crooks;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement d'emprunt servira à verser une subvention à l'Association des propriétaires du Lac Crook, afin de couvrir l'ensemble des coûts relatifs à l'analyse d'ingénierie et à la réfection complète du barrage s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du Lac Crooks sera le seul donneur d'ordre et maître d'œuvre de l'ensemble des études et travaux relatifs à leur immeuble, le barrage du Lac Crooks.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des frais d'analyse du barrage par la firme d'ingénierie Laurence au montant de 21 500 \$, plus toutes les taxes applicables, à condition que cette somme soit remboursée par l'Association des propriétaires du Lac Crooks.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

**17-06-157**

### **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS RELIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a à cœur la santé et le bien-être de ses employés;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de promouvoir la bonne santé auprès de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE l'activité physique est un moyen simple de rester en santé en permettant de mieux se défendre contre les agents infectieux et en luttant contre les maladies psychiatriques, stress, dépression, anxiété ou troubles du sommeil;

CONSIDÉRANT QUE l'inactivité physique est le 4<sup>e</sup> facteur de risque de mortalité dans le monde selon l'Organisation mondiale de la Santé;

CONSIDÉRANT QUE l'état de santé des employés a un effet direct sur les frais d'assurances collectives;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié de mettre en place une Politique de remboursement des frais liés à l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la gestionnaire principale aux Services administratifs, madame Lisa Cameron, ainsi que de ses recommandations;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Lisa Cameron, gestionnaire principale / Services administratifs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte «La Politique de remboursement des frais liés à l'activité physique» telle que présentée par la gestionnaire principale aux Services administratifs et qu'une copie de la présente politique soit transmise à l'ensemble du personnel municipal suite à son adoption. Cette nouvelle politique prendra effet le 1er janvier 2018.

QUE les remboursements soient payables, à même le poste budgétaire numéro 02-160-00-499.

Monsieur le conseiller Kevin Bush demande le vote.

Pour : Michel Brisson, Yvan Caron, Louis Quevillon, Gilles Galarneau, Martin Charron.

Contre : Kevin Bush.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

## **LOISIRS ET CULTURE**

**17-06-158**

### **IMMOBILISATIONS 2017 / CAMPING MUNICIPAL & MARINA DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE les engagements suivants ont été inscrits au « Programme triennal 2017-2018-2019 » pour l'année 2017 à savoir :

- Asphaltage du stationnement et aménagement accès bloc plage :  
20 000 \$
- Remise à niveau de la Boucle « A » Phase 1 (10 terrains/30 terrains)  
50 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le bloc plage est le bâtiment le plus utilisé par nos visiteurs et que ces installations ont un pouvoir d'attraction sur notre clientèle;

CONSIDÉRANT les dommages survenus à l'enseigne principale du camping municipal à l'hiver 2016, et qu'il est requis de procéder au remplacement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'il sera possible de réaliser l'aménagement du stationnement en 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de débiter la remise à niveau de la Boucle « A » afin d'assurer la pérennité des installations;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux représentent des dépenses de 72 000 \$, incluant toutes les taxes applicables;

- Deux enseignes d'entrées (Camping et Marina) : 15 000 \$
- Aménagement accès bloc plage : 5 000 \$
- Remise à niveau de la Boucle « A » Phase 1 (10 terrains/30 terrains) :  
50 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur David Toussaint, directeur du Service loisirs & culture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses d'immobilisations de 70 000 \$ pour le Camping municipal & marina en 2017.

QUE cette dépense sera payée à même le surplus libre -  
Projet 2017-008 (23-080-00-018).

Monsieur le conseiller Kevin Bush demande le vote.

Pour : Michel Brisson, Yvan Caron, Louis Quevillon, Gilles Galarneau, Martin Charron.

Contre : Kevin Bush.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**17-06-159**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE  
L'AIDE AUX PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES  
COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES  
AUTONOMES**

CONSIDÉRANT QUE l'autonomie de la bibliothèque de Brownsburg-Chatham permet à la Ville d'avoir accès au programme « Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » permettant ainsi d'avoir des subventions pour l'achat de documents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur David Toussaint, directeur du Service Loisirs & culture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment la demande d'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-160**

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROWNSBURG-  
CHATHAM AU TOURNOI DE GOLF DU CLUB OPTIMISTE  
DE BROWNSBURG-CHATHAM, LE 10 JUIN 2017**

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Brownsburg-Chatham organise un tournoi de golf à leur profit, le 10 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les profits de ce tournoi permettront au Club Optimiste de Brownsburg-Chatham d'organiser des activités pour les jeunes de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT l'implication importante du Club Optimiste de Brownsburg-Chatham dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite supporter cette initiative;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur David Toussaint, directeur du Service loisirs & culture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de quatre (4) participations au coût total de 400 \$, incluant toutes les taxes applicables pour le tournoi de golf du Club Optimiste de Brownsburg-Chatham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-161**

**ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE STAGE À MADAME CYNTHIA DEROY POUR SA PÉRIODE DE TRAVAIL DE 435 HEURES À LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM À TITRE DE STAGIAIRE AU SERVICE LOISIRS ET CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Derooy a réalisé un stage de 435 heures au Service Loisirs et Culture de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT le travail de grande qualité réalisé par madame Cynthia Derooy dans le cadre de ce stage;

CONSIDÉRANT QUE la fin de ce stage vient finaliser les études de madame Cynthia Derooy, en techniques d'interventions en loisirs au Cégep de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite remercier madame Cynthia Derooy pour ces services;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur David Toussaint, directeur du Service loisirs & culture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une bourse de stage, à madame Cynthia Derooy d'un montant de 500 \$ afin de la remercier pour ces 435 heures de stage réalisées à la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite la meilleure des chances à madame Cynthia Derooy pour son parcours professionnel dans le domaine du loisir municipal.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-701-00-959.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17-06-162

**AIDE FINANCIÈRE À MADAME ANNE-MARIE GAGNON  
POUR SES MULTIPLUS SUCCÈS ET AFIN DE LA  
SUPPORTER DANS LA PRATIQUE DE SON SPORT:  
L'ATHLÉTISME**

CONSIDÉRANT QUE madame Anne-Marie Gagnon s'illustre au lancer du disque, lancer du marteau ainsi qu'au lancer du poids;

CONSIDÉRANT QUE madame Anne-Marie Gagnon est une ambassadrice pour notre communauté, au sein du monde sportif;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'avis qu'il faut encourager la jeunesse dans la pratique de leur sport de haut niveau;

CONSIDÉRANT les frais importants que doivent s'acquitter la famille de madame Anne-Marie Gagnon afin de lui permettre de performer lors de compétitions de haut niveau.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur David Toussaint, directeur du Service loisirs & culture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QU'une somme de 250 \$ soit allouée à madame Gagnon afin d'alléger le fardeau financier relié aux frais d'entraînement, de compétition, de déplacement et cetera.

QUE cette aide financière provienne du poste budgétaire « Contributions organisme – subventions et dons numéro « 02-701-00-959 ».

QUE le Conseil municipal souhaite la meilleure des chances, à madame Anne-Marie Gagnon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17-06-163

**AIDE FINANCIÈRE 2017 - TOURNOI NATIONAL MIDGET  
DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham fait le choix d'aider financièrement certains organismes, à but non lucratif œuvrant dans des domaines en lien avec ses politiques et ses interventions : l'art de la culture; le développement social et communautaire; ou, le sport et les loisirs;

CONSIDÉRANT l'adoption de la « Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif OBNL de la Ville de Brownsburg-Chatham », le 7 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à encadrer l'octroi d'aides financières aux organismes à but non lucratif par la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham participent au Tournoi national Midget de Lachute;

CONSIDÉRANT QUE des parties de ce tournoi se déroulent sur notre territoire à l'aréna Gilles-Lupien;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur David Toussaint, directeur du Service loisirs & culture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière au montant total de 250 \$ pour l'année 2017, à l'organisation du Tournoi national Midget de Lachute.

QUE cette aide financière soit imputée au poste budgétaire « Contributions organismes – subventions et dons » numéro 02-701-00-959.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-164**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE COURSE À RELAIS – 50E ANNIVERSAIRE ELRFC POUR CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM LES 30 JUIN ET 1ER JUILLET 2017**

CONSIDÉRANT la demande du lieutenant-colonel R.G. Bédard pour l'organisation d'une course à relais entre Garnison St-Jean et Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE cette course est dans le cadre des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes (ELRFC);

CONSIDÉRANT QUE les coureurs partiront de la Garnison St-Jean, le 30 juin prochain afin d'arriver à la Colline Parlementaire le 1<sup>er</sup> juillet;

CONSIDÉRANT QU'il ne devrait y avoir qu'un seul coureur à la fois sur la route, lequel sera suivi en tout temps par un véhicule accompagnateur en guise de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur David Toussaint, directeur du Service loisirs & culture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la requête du lieutenant-colonel R.G. Bédard à emprunter la route du Canton (148), selon les descriptifs déjà fourni, et aux conditions suivantes :

-L'équipe de coordination de la marche devra assurer la sécurité des participantes;

-L'équipe de coordination de la course devra également, le cas échéant, obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les routes provinciales.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de s'assurer que des normes de sécurités sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-165**

**AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME WPS CANADA INC. POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DES MULETTES AFIN DE RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA MARINA**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 14-01-19, approuvant le projet d'agrandissement de marina et autorisant la présentation dudit projet aux différents ministères;

CONSIDÉRANT QU'un avis de projet fut déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 15-07-223 octroyant un mandat à la firme WSP Canada Inc. pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental au mois de juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques au mois de février 2016;

CONSIDÉRANT QU'une séance du BAPE fut tenue sur le projet d'agrandissement de la marina le 11 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue 21 avril 2017 du ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, laquelle exige des engagements de la part de la Ville de Brownsburg-Chatham dont, la réalisation d'un inventaire des mulettes sur le site projeté de la réalisation de l'agrandissement de la marina;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme WPS Canada Inc. afin de réaliser cet inventaire selon le protocole approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Il CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'octroi de mandat à la firme WSP Canada Inc. afin de réaliser l'inventaire des mulettes par la firme WSP Canada Inc. pour un montant de 8 968, 05 \$, incluant toutes les taxes applicables, lequel montant sera payable à même le poste budgétaire numéro 23-080-00-021 (Projet 2015-007).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**17-06-166**

### **DÉPÔT ET APPROBATION DE LA PORTION DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a approuvé le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil le 19 août 2005;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a également adopté le 14 septembre 2016 le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil, lequel est entré en vigueur le 1er octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC d'Argenteuil, ou toute autorité locale doit transmettre une copie papier du rapport annuel d'activités dans les trois (3) mois de la fin de son année financière auprès du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la mise en oeuvre du premier schéma couvrira donc les neuf (9) premiers mois de l'année, soit du 1er janvier au 30 septembre et que la mise en oeuvre du second schéma s'appliquera aux trois (3) derniers mois de 2016;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2016, à la suite de discussions avec les représentants du ministère, doit couvrir exclusivement la période d'application du premier schéma, soit de janvier à la fin de septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Laporte, directeur de la Sécurité incendie, transmet au Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant le rapport annuel d'activités du Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2016, représentant neuf (9) mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activités de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2016, soit du 1er janvier au 30 septembre 2016.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ratifie l'envoi par le directeur de la Sécurité incendie dudit rapport annuel d'activités.

QUE ledit rapport annuel fait partie intégrante du procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17-06-167

**ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE RADIO COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham était liée sous contrat, en location d'équipements de communication pour son service de sécurité incendie, avec la firme «Accès communications », et ce, depuis plusieurs années; que ledit contrat à échéance, se renouvelait automatiquement aux trois (3) mois et ce, depuis plusieurs années; que le coût dudit contrat représentait une dépense mensuelle de 3 652 \$ / 34 820 \$ (annuellement);

CONSIDÉRANT l'analyse des coûts par la direction du Service de sécurité incendie, entre la location versus l'acquisition des équipements de communication; qu'il est avantageux pour la Ville de procéder à l'acquisition des équipements;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été développé, qu'un appel d'offres via soumission par invitation a été lancé, que plusieurs soumissionnaires (5) ont été invités, qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des équipements représente 58 796 \$ (avant taxes), ou 67 600,70 \$ (taxes incluses) via la soumission du fournisseur SRAD Communications Inc., 511 boul. Curé-Labelle, Fabreville, Laval, Québec, H7P 2P5;

CONSIDÉRANT l'option crédit-bail, telle que demandée au devis, qu'une étude de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs en financement corporatif et qu'après analyse, il en coûterait 1782,32 \$ mensuellement (avant taxes), ou 2049,23 \$ (taxes incluses) et ce, sur un étalement de 36 mois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Richard Laporte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la soumission du fournisseur SRAD Communications Inc., 511 boul. Curé-Labelle, Fabreville, Laval, Québec, H7P 2P5.

QUE le Conseil municipal assure le financement du projet d'acquisition via le fournisseur en financement corporatif, Sterling, 9812, boul. du Golf, Montréal, Québec., H1J 2Y7.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

17-06-168

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE ZONE PÔLE LOCAL PL-527-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PL-527 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES HABITATION UNIFAMILIALE, BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 4 avril 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 2 mai 2017 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 mai 2017;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de créer une zone pôle local Pl-527-1 à même une partie de la zone Pl-527 et d'y permettre les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale et d'y édicter des dispositions particulières pour les zones Pl-527-1 et Pl-527;

ATTENDU QUE le présent amendement à la réglementation de zonage s'arrime avec les objectifs du plan d'urbanisme en favorisant une densification du périmètre d'urbanisation de Saint-Philippe-Est, permettant ainsi de consolider le pôle de développement de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone pôle local Pl-527-1 à même une partie de la zone Pl-527, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 2/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe 1 pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

## **ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à son article 2.1.2, en ajoutant une nouvelle grille pour la zone Pl-527-1, à la suite de la grille visant la zone Pl-527, en y permettant les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale en mode d'implantation isolé et jumelé et y édictant tous les normes s'y rattachant, laquelle grille des spécifications est jointe au présent règlement comme annexe 2 pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

## **ARTICLE 3**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant à la grille de la zone pôle local Pl-527, une note (A) liée à l'usage habitation unifamiliale isolée sous Superficie d'implantation au sol minimale et inscrite sous l'onglet «NOTES».

La note 1 se lira comme suit :

«(A) La superficie minimale d'implantation au sol d'une habitation unifamiliale et bifamiliale est fixée à 75 mètres carrés et elle peut être réduite à 60 mètres carrés si l'habitation compte deux étages (cottage)».

Le tout tel que montré à l'annexe 3, joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

## **ARTICLE 4**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 10, en abrogeant la section 10.12 et en la remplaçant par ce qui suit :

### **«Section 10.12 Dispositions particulières applicables aux zones Pl-527 et Pl-527-1**

#### **10.12.1: Champ d'application**

Les dispositions particulières de la présente section s'appliquent aux zones Pl-527 et Pl-527-1.

#### **10.12 .2 : Normes applicables**

Les normes particulières suivantes s'appliquent :

1. Le matériau de parement extérieur de la façade avant du bâtiment principal doit être constituée d'au moins 30% de brique ou de pierre ;
2. La pente de toit d'un bâtiment accessoire peut s'harmoniser à celle de la résidence, sans jamais que la hauteur totale dudit bâtiment dépasse celle de la résidence lorsqu'il s'agit d'un garage privé détaché;
3. Tous les espaces libres autour du ou des bâtiments doivent être aménagés et finis dans les 12 mois après la fin des travaux de construction ;
4. L'installation, la construction et le maintien, à titre d'ornement décoratif extérieur, de toutes imitations d'animaux et figurines en ciment, plâtre, plastique, bois ou constitués de toute autre matière sont prohibés dans toutes les cours ;
5. Tout balcon implanté en cour avant doit être construit en béton;

6. Les balcons situés au niveau du rez-de-chaussée peuvent être implantés dans les cours avant et latérales s'ils sont implantés à une distance minimale de 1 mètre de la ligne latérale. De plus, lorsque le bâtiment principal est implanté à la marge, le balcon doit être en saillie maximale de 2 mètres par rapport au mur avant.
7. L'entrée charretière donnant accès au terrain doit être localisée à une distance minimale de 1 mètre de la ligne de propriété latérale. Cette distance minimale doit être respectée sur une distance minimale de 6 mètres se mesurant à partir de la ligne de lot avant vers l'intérieur du terrain. Un couvert forestier ou végétal doit être maintenu dans cet espace. Cependant, cette restriction ne s'applique pas sur une ligne latérale où sont jumelés deux bâtiments principaux.»

## **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Catherine Trickey,  
Mairesse

---

René Tousignant, MAP,OMA  
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 4 avril 2017  
Adoption du projet : Le 4 avril 2017  
Adoption du 2e projet : Le 2 mai 2017  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE « PRODUITS ALIMENTAIRES : PÂTISSERIE, CONFISERIE ET BOULANGERIE » SOUS LA CLASSE D'USAGE C1 (COMMERCE LOCAL) DANS LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE R-609**

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL BRISSON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL FERA ADOPTER OU ADOPTERA LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE «PRODUITS ALIMENTAIRES : PÂTISSERIE, CONFISERIE ET BOULANGERIE» SOUS LA CLASSE D'USAGE C1 (COMMERCE LOCAL) DANS LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE R-609

17-06-169

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE « PRODUITS ALIMENTAIRES : PÂTISSERIE, CONFISERIE ET BOULANGERIE » SOUS LA CLASSE D'USAGE C1 (COMMERCE LOCAL) DANS LA ZONE RÉSIDEN- TIELLE R-609**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire le 6 juin 2017;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur est initiée afin de permettre l'usage spécifique « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie » sous la classe d'usage C1 (commerce local) dans la zone résidentielle R-609 comme il était autorisé auparavant dans la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone résidentielle R-609 en y ajoutant l'usage C1 « commerce local » comme classe d'usage autorisée et en y édictant une disposition sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)», une note (1) et se lisant comme suit :

«(1) : C102 (uniquement autorisé les produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie).»

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

---

Catherine Trickey  
Mairesse

---

René Tousignant, MAP,OMA  
Directeur général et greffier



Avis de motion : Le 6 juin 2017  
Adoption du projet : Le 6 juin 2017  
Adoption du 2e projet :  
Adoption du Règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-170

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2017-009 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 512, RUE SAINT-PATRICK (LOT 6 079 151 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – SUPERFICIE DU GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ – MONSIEUR PATRICK MONTMINY**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-009 présentée par monsieur Patrick Montminy pour la propriété située au 512, rue Saint-Patrick (lot 4 079 151 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un garage privé détaché d'une superficie de 75 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 65 mètres carrés tel que prescrit pour un garage privé détaché à être implanté sur un terrain situé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan projet d'implantation préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, dossier numéro 5750, sous sa minute 4468, en date du 17 mars 2017;
- Plan d'opération cadastrale montrant le lot projeté 6 079 151 du cadastre du Québec préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, dossier numéro 5750, sous sa minute 4475, en date du 22 mars 2017;
- Plan du garage projeté préparé par le propriétaire;
- Photographies de la situation actuelle.

ATTENDU QUE cette requête permettra d'avoir un espace de rangement complémentaire;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage en vigueur prescrit qu'un garage privé détaché peut avoir une superficie maximale de 65 mètres carrés pour un terrain situé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation et de 75 mètres carrés dans les autres cas (soit pour un terrain situé hors d'un périmètre d'urbanisation);

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure peut causer un préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-009 présentée par monsieur Patrick Montminy.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-009 présentée par monsieur Patrick Montminy, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 512, rue Saint-Patrick (lot 4 079 151 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage privé détaché d'une superficie de 75 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 65 mètres carrés, tel que prescrit pour un garage privé détaché à être implanté sur un terrain situé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation.

Monsieur le conseiller Martin Charron demande le vote.

Pour : Michel Brisson, Yvan Caron, Kevin Bush, Louis Quevillon, Gilles Galarnau.

Contre : Martin Charron.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**17-06-171**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2017-010 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 49, CHEMIN D'EUPEN (LOT 5 909 135 DU CADASTRE DU QUÉBEC) –IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL MARGE AVANT – MADAME LAURETTE AUBERT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-010 présentée par madame Laurette Aubert pour la propriété située au 49, chemin d'Eupen (lot 5 909 135 du cadastre du Québec) à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser que l'implantation de la résidence soit à 6,60 mètres de la ligne de propriété avant. La réglementation en vigueur prescrit une marge de recul avant minimale visant l'implantation d'un bâtiment principal de 7,50 mètres;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, dossier numéro 10 358, sous sa minute 17 909, en date du 10 mai 2017;
- Certificat d'implantation de la propriété projeté préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, dossier numéro 10 358, sous sa minute 17 338, en date du 13 juin 2016;
- Plan d'opération cadastrale du lot projeté 5 909 135 du cadastre du Québec préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, dossier numéro 8753, sous sa minute 17 277, en date du 9 mai 2016;
- Permis de construction numéro 2016-00271 émis le 19 août 2016 visant la construction de la résidence.

ATTENDU QUE la présente requête de dérogation mineure permettra de régulariser l'implantation du bâtiment principal relativement à la marge de recul avant et ainsi rendre le titre de propriété conforme.

ATTENDU QUE la réglementation de zonage en vigueur prescrit une marge avant de 7,5 mètres pour l'implantation d'un bâtiment principal;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-010 présentée par madame Laurette Aubert pour la propriété située au 49, chemin d'Eupen (lot 5 909 135 du cadastre du Québec) à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-010 présentée par madame Laurette Aubert, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 49, chemin d'Eupen (lot 5 909 135 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser que l'implantation de la résidence soit à 6,60 mètres de la ligne de propriété avant. La réglementation en vigueur prescrit une marge de recul avant minimale visant l'implantation d'un bâtiment principal de 7,50 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-172**

**CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-00009 – CRÉATION DES LOTS 5 903 669 À 5 903 671 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR GERHARD HESSENBRUCH**

ATTENDU QUE monsieur Gerhard Hessenbruch a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2016-00009 afin de procéder à la création des lots 5 903 669 à 5 903 671 du cadastre du Québec à partir du lot rénové 4 677 064 (partie du lot 1010 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9 425, minute 17 220, en date du 19 avril 2016, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de trois (3) lots distincts. Le lot 5 903 669 devient le lot de la propriété sise au 74, rue Bigras, le lot 5 903 670 devient le nouveau lot de la propriété sise au 72, rue Bigras et le lot 5 903 671 devient un lot à construire qui accueillera une résidence unifamiliale isolée qui auront front sur la rue Bigras;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 4 860,80 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-173**

#### **CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-00007 – CRÉATION DU LOT 6 102 044 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR ANDRÉ MARCOUX**

ATTENDU QUE monsieur André Marcoux a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-00007 afin de procéder à la création du lot 6 102 044 du cadastre du Québec à partir des lots rénovés 4 234 845 (ancien lot distinct 758-104 du cadastre du Canton de Chatham) et 4 234 823 (lot vacant adjacent : ancien lot distinct 798-97 et partie du lot 758-98 du cadastre du canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 4 482, minute 17 873, en date du 1er mai 2017, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création du lot distinct 6 102 044 du cadastre du Québec qui formera désormais le nouveau terrain de la propriété résidentielle du 347, rue Lacasse;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE des exemptions ont été prises en considération dans le calcul de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 1 113,97 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-174**

**CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-00009 – CRÉATION DU LOT 6 104 745 DU CADASTRE DU QUÉBEC – SUSIE LÉGER**

ATTENDU QUE madame Susie Léger a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-00009 afin de procéder à la création du lot 6 104 745 du cadastre du Québec fait à partir des lots rénovés 4 236 041 (ancien lot distinct 753-48 du cadastre du Canton de Chatham et partie de lot 753 du Canton de Chatham) et 4 236 039 (du lot vacant adjacent: ancien lot distinct 753-47 et partie des lots 753-48, 753 et 753-49 du Canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9 031, minute 17 921, en date du 16 mai 2017, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création du lot distinct 6 104 745 du cadastre du Québec qui formera désormais le nouveau terrain de la propriété commerciale du 207, rue Principale;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE des exemptions ont été prises en considération dans le calcul de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 158,10 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **TRAVAUX PUBLICS**

**17-06-175**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU (PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL) POUR L'ANNÉE 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) », le Député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, a reçu le budget alloué à la circonscription foncière d'Argenteuil, pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un budget discrétionnaire qui peut être octroyé à différentes municipalités pour les supporter dans l'exécution de leurs travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subvention doivent viser des travaux d'amélioration ou de construction de routes municipales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham fasse une proposition relativement au projet à présenter, à la priorité à accorder à l'intervention, à l'estimation totale du projet ainsi qu'au montant demandé pour leur exécution;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour être accessibles à la demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande une contribution financière pour les travaux de reconstruction conformes du Pont Mackiddie, pont municipal, incluant des nouvelles culées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-176**

### **DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE LA VITESSE À L'APPROCHE DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-PHILIPPE SUR LA ROUTE DU CANTON (ROUTE 148)**

CONSIDÉRANT les commentaires recueillis par la brigadière scolaire, employée de la Ville de Brownsburg-Chatham sur les difficultés rencontrées pour l'exécution de son travail;

CONSIDÉRANT QUE sa tâche principale est de faire traverser des élèves d'âges préscolaires sur la route du Canton (148), dans une zone de 50 km/heure;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a actuellement pas de zone de réduction de vitesse graduelle, à savoir, la vitesse diminue présentement de 90 km/heure à 50 km/heure;

CONSIDÉRANT QU'une réduction de vitesse plus graduelle permettrait de diminuer le nombre de contrevenants à rouler à plus grande vitesse apparente de 50 km/heure dans la zone de brigade scolaire;

CONSIDÉRANT une analyse et discussions entre les membres du Comité de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers et des citoyens est au cœur des priorités des membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au ministère des Transports, de la mobilité durable et l'électrification des transports du Québec de procéder à l'implantation d'une réduction de vitesse graduelle sur la route du Canton (148), à l'approche du secteur de Saint-Philippe, direction Ouest.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17-06-177

**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER - DÉNEIGEMENT ET SABLAGE POUR LES SECTEURS DE PINE HILL ET LAC CARILLON ET DALESVILLE - HIVER 2017 À 2020 AVEC POSSIBILITÉ DE 2 ANS D'OPTION - OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT un appel d'offres public lancé par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE le déneigement des secteurs de Pine Hill, Dalesville et du Lac Carillon est une dépense importante;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus, de deux soumissionnaires conformes, pour le secteur du Dalesville et du Lac Carillon :

**David Riddell Excavation/Transport**

SECTEUR DALESVILLE – LAC CARILLON			DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE & ÉPANDAGE D'ABRASIFS			
SAISON	Kilomètres	Prix Kilomètres	Total avant les taxes	T.P.S.	T.V.Q.	Grand total
2017-2018	53,307 km	5 210,00	227 729,47	13 886,48	27 703,52	319 319,47
2018-2019	53,307 km	5 310,00	283 060,17	14 153,01	28 235,26	325 448,44
2019-2020	53,307 km	5 410,00	288 390,87	14 419,55	28 766,99	331 577,41
OPTIONNEL 2020-2021	53,307 km	5 410,00	288 390,87	14 419,55	28 766,99	331 577,41
OPTIONNEL 2021-2022	53,307 km	5 410,00	288 390,87	14 419,55	28 799,9 9	331 577,41

**Transport Larivière et fils inc.**

SECTEUR DALESVILLE – LAC CARILLON			DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE & ÉPANDAGE D'ABRASIFS			
SAISON	Kilomètres	Prix Kilomètres	Total avant les taxes	T.P.S.	T.V.Q.	Grand total
2017-2018	53,307 km	4 350,00	231 885,45	11 594,27	23 130,57	266 610,29
2018-2019	53,307 km	4 350,00	231 885,45	11 594,27	23 130,57	266 610,29
2019-2020	53,307 km	4 350,00	231 885,45	11 594,27	23 130,57	266 610,29
OPTIONNEL 2020-2021	53,307 km	4 400,00	234 550,80	11 727,54	23 396,44	269 674,78
OPTIONNEL 2021-2022	53,307 km	4 500,00	239 881,50	11 994,08	23 928,18	275 803,76

CONSIDÉRANT les résultats obtenus pour le secteur de Pine Hill, par un seul soumissionnaire;

**Transport Larivière et fils inc.**

SECTEUR PINE HILL			DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE & ÉPANDAGE D'ABRASIFS			
SAISON	Kilomètres	Prix Kilomètres	Total avant les taxes	T.P.S.	T.V.Q.	Grand total
2017-2018	28,016 km et stat.	4 350,00	121 869,60	6 093,48	12 156,49	140 119,57
2018-2019	28,016 km Et stat.	4 350,00	121 869,60	6 093,48	12 156,49	140 119,57
2019-2020	28,016 km Et stat.	4 350,00	121 869,60	6 093,48	12 156,49	140 119,57
OPTIONNEL 2020-2021	28,016 km Et stat.	4 400,00	123 270,40	6 163,52	12 296,22	141 730,14
OPTIONNEL 2021-2022	28,016 km Et stat.	4 500,00	126 072,00	6 303,60	12 575,68	144 951,28

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de déneigement tel que les clauses du devis de l'appel d'offres et les prix obtenus du plus bas soumissionnaire conforme selon les secteurs suivants :

**Transport Larivière et fils inc.**

SECTEUR DALESVILLE – LAC CARILLON (3)			DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE & ÉPANDAGE D'ABRASIFS			
SAISON	Kilomètres	Prix Kilomètres	Total avant les taxes	T.P.S.	T.V.Q.	Grand total
2017-2018	53,307 km	4 350,00	231 885,45	11 594,27	23 130,57	266 610,29
2018-2019	53,307 km	4 350,00	231 885,45	11 594,27	23 130,57	266 610,29
2019-2020	53,307 km	4 350,00	231 885,45	11 594,27	23 130,57	266 610,29
OPTIONNEL 2020-2021	53,307 km	4 400,00	234 550,80	11 727,54	23 396,44	269 674,78
OPTIONNEL 2021-2022	53,307 km	4 500,00	239 881,50	11 994,08	23 928,18	275 803,76

et

**Transport Larivière et fils inc.**

SECTEUR PINE HILL(4)			DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE & ÉPANDAGE D'ABRASIFS			
SAISON	Kilomètres	Prix Kilomètres	Total avant les taxes	T.P.S.	T.V.Q.	Grand total
2017-2018	28,016 km et stat.	4 350,00	121 869,60	6 093,48	12 156,49	140 119,57
2018-2019	28,016 km Et stat.	4 350,00	121 869,60	6 093,48	12 156,49	140 119,57
2019-2020	28,016 km Et stat.	4 350,00	121 869,60	6 093,48	12 156,49	140 119,57
OPTIONNEL 2020-2021	28,016 km Et stat.	4 400,00	123 270,40	6 163,52	12 296,22	141 730,14
OPTIONNEL 2021-2022	28,016 km Et stat.	4 500,00	126 072,00	6 303,60	12 575,68	144 951,28

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17-06-178

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT ET/OU LA LIVRAISON, LE CAS ÉCHÉANT, DE PIERRES CONCASSÉES DIVERSES - AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour l'achat et la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs entrepreneurs pour cet appel d'offre public ;

CONSIDÉRANT QUE tous les soumissionnaires se sont avérés conformes ;

CONSIDÉRANT les résultats sur la pièce jointe, faisant partie intégrante de la présente recommandation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus avantageuse proposition pour chacune des catégories de gravier et/ou pierre et/ou béton concassé divers, le tout selon la nature et l'emplacement des travaux à être exécutés au courant de l'année à venir en ce sens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-179**

**PONT MACKIDDIE - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement des culées du Pont Mackiddie doivent être faits;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exécution de ces travaux, il y a lieu de travailler à proximité d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des démarches auprès du MDDELCC sont nécessaires dans les procédures de démolition et construction des nouvelles culées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les démarches de demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC, afin de rendre possible le projet.

QUE le Conseil municipal autorise la firme Enviro Solutions, mandatée par la Ville de Brownsburg-Chatham pour faire la demande du certificat d'autorisation pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-06-180**

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE DES ÉRABLES ET LE CHEMIN SINCLAIR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 2 500 000 \$, LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville a convenu de procéder à de travaux de réfection sur la rue des Érables et le chemin Sinclair en 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travail est effectué par des entreprises spécialisées dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE le budget relié aux dépenses relatives à la réfection de ces chaussées sera financé par un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public pour la réfection des rues des Érables et Sinclair en 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCE**

**DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VARIA**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 20 h à 20h19 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

**17-06-181**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

QU'à 20h20 la présente séance soit levée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Catherine Trickey,  
Mairesse**

---

**René Tousignant, MAP,OMA,  
Directrice général et greffier**